



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



FICHE DE CANDIDATURE À LA COMMISSION DE PRÉ-LABELLISATION DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL

Je vous prie de trouver ci-après la candidature de ma commune au label « Villes et Villages Fleuris ».

Fait à _____ le _____

Le Maire

Signature

Les renseignements contenus dans ce dossier sont destinés à l'usage exclusif des organisateurs du label « Villes et Villages Fleuris ».

A adresser :

PAR COURIER : CREUSE TOURISME - 12 avenue Pierre Leroux – 23000 GUÉRET

PAR MAIL : aline.gorsse@tourisme-creuse.com – 06 40 12 70 71

La candidature au label est gratuite*

[Le règlement est téléchargeable sur le site internet du label : www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

Mairie

Nom de la commune : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Nom du Maire : _____

Catégories :

1. de 1 à 499 habitants
2. de 500 à 999 habitants
3. de 1 000 à 3 499 habitants
4. de 3 500 à 9 999 habitants
5. de 10 000 à 19 999 habitants

Nom du Maire-adjoint en charge des espaces verts : _____

Nom du responsable des espaces verts : _____

Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____

*L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation « 1 Fleur » et donne notamment accès à des outils de communication et à un accompagnement personnalisé de la part du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

Informations générales :

Population (dernier recensement) : _____

Surface du territoire communal : _____

La commune était-elle inscrite l'année dernière ? Oui 7 Non 7

Les objectifs : pourquoi votre commune souhaite être labellisée ?

Description des principaux objectifs de la démarche (valorisation du cadre de vie, développement de l'attractivité touristique, préservation de l'environnement...) :

La stratégie : comment comptez-vous procéder ?

- **La démarche de valorisation** (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) :

- **Les moyens :**

- Budget consacré au végétal et aux aménagements paysagers : _____

- Nombre de personnes employées aux espaces verts (le cas échéant) : _____

- Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non

- Participation des bénévoles ? Oui Non

- **La gestion :**

- La commune a-t-elle élaboré un plan de gestion des espaces verts ? Oui Non

- Un plan de désherbage ? Oui Non

- Un plan de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non

- **La communication et l'animation :**

- La commune organise-t-elle des événements sur le thème du végétal ? Oui Non

- La commune organise-t-elle un concours des maisons fleuries : Oui Non

- La commune communique-t-elle son patrimoine paysager ? Oui Non

- Si oui, de quelle manière ? _____

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du label :

www.villes-et-villages-fleuris.com